

Séance du 03 décembre 2025 à 19 heures 30 minutes
Salle du conseil

Quorum : 9

Présents :

M. BATY Vincent, M. BERNARD Eric, Mme BONNENFANT Nicole, M. BOSSUYT Fabrice, Mme CHAUVET Marie-Line, Mme GANDOLFI Martine, Mme JOURNAL Dominique, M. LABBE Bruno, M. LAVERGNE Pascal, Mme PEROTIN Catherine, Mme ROUYER Brigitte

Procurat(s) :

Mme DUROUCHOUX Nathalie donne pouvoir à Mme GANDOLFI Martine, M. PATOUR Régis donne pouvoir à M. LAVERGNE Pascal

Absent(s) :

M. CUN Serge, Mme LAURENS-PIGERE Stéphanie

Excusé(s) :

Mme DUROUCHOUX Nathalie, M. PATOUR Régis

Secrétaire de séance : Mme PEROTIN Catherine
Pascal

Président de séance : M. LAVERGNE

1 - Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 05 Novembre 2025

2 - Surveillance réglementaire du confinement de l'air à l'école

Depuis 2023, certains établissements recevant du public comme les crèches, les écoles... sont concernés par l'application du décret n° 2022-1690. Dans ce cadre réglementaire, la surveillance consiste à :

- Réaliser un autodiagnostic tous les 4 ans,
- Réaliser une évaluation des moyens d'aération avec mesure du CO2 tous les ans,
- Réaliser des mesures de polluants (benzène, formaldéhyde, indice de confinement) à certaines étapes clés de la vie des bâtiments,
- Etablir et entretenir un plan d'actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur.

Vu le devis de QUALYSE pour un montant de 346.32 € HT soit 415.58 € TTC pour les classes, la cantine et la bibliothèque,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire réaliser ce diagnostic et accepte le devis de QUALYSE.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



3 - Cantine scolaire : achat d'une chambre froide

Considérant la nécessité de remplacer la chambre froide défectueuse à la cantine (matériel de plus de 20 ans),

Vu les devis pour la fourniture d'une armoire froide positive inox 700L :

- | | | |
|-------------------|--------------------|-------------|
| – SARL CASSERON | pour un montant de | 2 040 € TTC |
| – Ets CHASSERIEAU | | 2 388 € TTC |

Considérant que le matériel proposé par CHASSERIEAU possède la fermeture automatique de la porte (système très utile pour l'hygiène et la sécurité des aliments),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'achat d'une armoire froide positive et accepte le devis des Ets CHASSERIEAU pour un montant de 2 388 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Décisions modificatives n° 4

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les ouvertures de crédits indiqués ci-dessous :

		<i>Augm dépenses</i>	<i>Dimi dépenses</i>
2188	Autres immob corporelles	2 400 €	
2313-166	Restructuration de la cantine	1 100 €	
2313-170	Logements « 32 rue St Trojan »		3 500 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Augmentation des heures hebdomadaires d'un adjoint technique

Vu la création du poste d'adjoint d'animation au 15 octobre 2025 pour une durée hebdomadaire de 5 heures,

Considérant ce poste est destiné à Madame Cécile JACQUEMIN, actuellement adjoint technique à la Commune de Rétaud,

Considérant que cette fonction d'animation sera ajoutée à sa fiche de poste d'adjoint technique, Vu l'accord de l'intéressée de passer de 16 heures à 21 heures hebdo,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de Madame Cécile JACQUEMIN de 16 à 21 h hebdomadaire à compter du 1^{er} Février 2026 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation

Suite la délibération du 06 octobre dernier créant un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 5 heures à compter du 15 octobre 2025,

Considérant que Madame Cécile JACQUEMIN est déjà employée par la commune de Rétaud en qualité d'adjoint technique et que ce poste lui est destiné,



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler le poste d'adjoint d'animation créé pour le 15 octobre 2025 pour une durée hebdomadaire de 5 heures.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête le tableau des effectifs joint en annexe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Relamping : convention + échancier de remboursement

Vu la délibération du 07 janvier dernier, acceptant le relamping par le SDEER, passage en lampes LEDs de l'éclairage public,

Vu le décompte définitif du SDEER d'un montant total de 9 952.31 € HT,

Vu la prise en charge par le SDEER au titre du « fonds vert » de 7 961.85 € représentant 80 % du montant, soit un reste à charge pour la commune de 1 990.46 € remboursable en 2 annuités,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce nouveau décompte avec une participation communale de 1 990.46 € remboursable en 2 annuités (01/05/2026 et 01/05/2027) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Révision des tarifs de location des salles communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas réviser les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2026 et restent comme suit :

SALLE DES FETES

Personnes résidentes sur la commune

- Cautiun	2 000 €
- Attestation d'assurance RC	
- 1 journée (inclus chauffage ou climatisation)	150 €
- 1 week-end (inclus chauffage ou climatisation)	225 €

Personnes extérieures

- Cautiun	2 000 €
- Attestation d'assurance RC	
- 1 jour ou 1 week-end (inclus chauffage ou climatisation)	400 €



SALLE POLYVALENTE

Personnes résidentes sur la commune

- Caution	2 000 €
- Attestation d'assurance RC	
- 1 journée	180 €
- 1 week-end	270 €
- Chauffage	20 €/heure

Personnes extérieures à la commune

- Caution	2 000 €
- Attestation d'assurance RC	
- 1 journée	300 €
- 1 week-end	500 €
- Chauffage	20 €/heure

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Révision des tarifs des concessions du cimetière communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, à compter du 1^{er} Janvier 2026, d'appliquer les tarifs suivants :

Concession pour caveau funéraire (1.20 x 2.40)

- trentenaire	160 €
- cinquantenaire	300 €

Concession pour urne funéraire

- trentenaire	120 €
- cinquantenaire	200 €

Concession avec cavurne funéraire en béton (80 x 80)

- trentenaire	900 €
- cinquantenaire	1 100 €

Concession avec caveau funéraire en béton (1.20 x 2.40)

- trentenaire	2 400 €
- cinquantenaire	2 700 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Révision des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public

Vu la réunion du 20 mars 2024 instaurant un droit de place au marché hebdomadaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas réviser les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} Janvier 2026 et restent comme suit :



- 10 €/semestre, y compris semestre entamé pour l'abonnement annuel avec branchement électrique
 - 5 €/demande pour les étalages occasionnels avec branchement électrique
- Quel que soit la longueur totale du stand.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Questions diverses

- Repas du personnel le vendredi 16 janvier 2026
- Vœux du maire le vendredi 23 janvier 2026
- Goûter de Noël à l'école le jeudi 18 décembre 2025
- Tandem (structure d'accueil pour enfants et adolescents présentant des troubles du comportement) : utilisation de la salle polyvalente 3 dimanches
- Maisons Paysannes de France : souhaiterait la salle des fêtes le 12 ou 26 avril

Le Secrétaire de séance,

Fait à RETAUD
Le Maire,

